



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Courrier à l'attention de l'ensemble
des parents d'élèves**

Objet : Type de masque dans le cadre du protocole sanitaire national

Madame, Monsieur,

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, le nouveau protocole sanitaire renforcé exige que les élèves portent des masques chirurgicaux ou des masques tissus « grand public » de catégorie 1.

Les masques « faits maison » ou des masques « grand public » de catégorie 2 beaucoup moins filtrants ne seront désormais plus autorisés à compter du 8 février 2021.

Les masques « grand public » de catégorie 1 sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à leur niveau de filtration indiqué sur la notice ou sur l'étiquette. Le fabricant doit attester d'un niveau de filtration supérieur à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque tout au long de son utilisation.

Je vous remercie donc de bien vouloir équiper votre enfant de l'un de ces types de masque avant le 8 février 2020.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature